

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement technologique

Connaissance des différents parquets et terrasses

Condition de mise en œuvre (DTU)

Différents types de pose (collé, cloué)

Méthodes de pose

Connaissance des produits connexes

Lecture de plan

Relevé de mesures

Organisation du chantier

Enseignement professionnel

Réalisation d'un relevé sur mesure

Préparation des supports

Mise en œuvre des parquets en pose collée, clouée, « panneaux de Versailles », « pointe de Hongrie », « bâtons rompus »...

Pose de produits connexes : seuils, plinthes...

Ponçage de parquets

Préparation des supports

Finitions : mise en teinte, vitrification, huilage

Maintenance

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – **d'une qualification professionnelle** (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...).



MENTION COMPLEMENTAIRE PARQUETEUR

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

GRETA Sud Champagne

16 avenue des Lombards

10000 TROYES

03-25-71-23-80

RENSEIGNEMENTS

Michel GRENAUT

Conseiller en Formation Continue

GRETA Sud Champagne

16 avenue des Lombards

10000 TROYES

06-19-91-08-34

michel.grenaut@gretasudchampagne.com



LE METIER DE PARQUETEUR

Le parqueteur réalise et pose des parquets en bois massif ou en matériaux composés.

Les principales qualités d'un parqueteur :

- Facilité d'adaptation aux activités de l'atelier ou du chantier
- Analyse de situation
- Esprit d'initiative
- Facultés d'autonomie
- Sens de l'organisation
- Aptitude à la communication et au travail en équipe

Les parqueteries avec lesquelles nous travaillons sont situées essentiellement sur la Région Parisienne, mais également sur tout le territoire Français. Elles travaillent aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public sur des chantiers de prestige (habitations, boutiques, hôtels, restaurants, musées et châteaux, monuments historiques...)

CONDITIONS D'ACCES

Etre titulaire au minimum d'un diplôme de niveau V dans les métiers du bois.

FORMATION

Enseignement professionnel

Discipline	Volume total
Technologie	90 h
Atelier	324 h
TOTAL	414 h

Enseignement général

Discipline	Volume total
Communication orale et écrite	36 h
Mathématiques et sciences appliquées	36 h
TOTAL	72 h

DUREE DE LA FORMATION

Le contrat de professionnalisation a une durée d'un an soit 1501 heures réparties sur 486 heures en centre sur 18 semaines et 1015 heures en entreprise sur 29 semaines. Durant cette année de formation complémentaire, le stagiaire est salarié de l'entreprise. La formation fait l'objet d'un contrat de travail conclu entre le stagiaire et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.

MODALITES DE LA FORMATION

EP1 Technologie professionnelle et sciences appliquées - Coefficient 5 – Epreuve ponctuelle écrite de 3h.

EP2 Réalisation d'un ouvrage – Coefficient 10 – CCF.

EP3 Analyse technique et esthétique d'une situation de chantier Coefficient 5 – Epreuve ponctuelle orale de 30 min

VALIDATION DE LA FORMATION

Juin